

2
Commune
de

VOUVRAY

**PLAN D'EXPOSITION
AUX RISQUES NATURELS
PREVISIBLES**

MOUVEMENTS DE TERRAIN

ZONAGE

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du

15 JUIN 1993

Le Préfet,



Pour le Préfet,
et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Protection Civile
Adjoint du Directeur,

J. ADROGUER

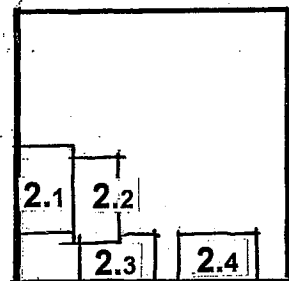
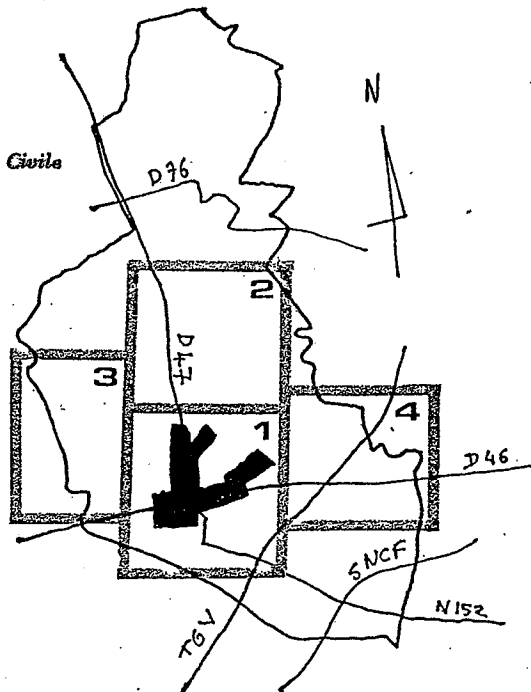
Légende

B : zone bleue

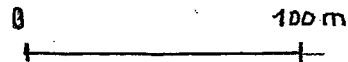
Secteur B1 : secteur exposé aux risques d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines ainsi qu'aux risques de chute de blocs ou de masses rocheuses (niveau de risque fort sans mouvement de terrain recensé ou actif)

Secteur B2 : secteur exposé aux risques d'affaissement et/ou d'effondrement de cavités souterraines (niveau de risque fort sans mouvement de terrain recensé ou actif)

R : zone rouge, inconstructible, où certains phénomènes sont particulièrement redoutables, notamment en raison de leur conjonction possible (niveau de risque fort avec des mouvements de terrain qui se sont déjà produits ou sont actifs).



PLAN: 1



Échelle.



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
de L'EQUIPEMENT
d'INDRE et LOIRE

SERVICE URBANISME

2

